électeurs en herbe

Décider

Débat : pour ou contre le droit de vote à 16 ans ?

OBJECTIFS

- Prendre connaissance des arguments contradictoires sur une question qui fait débat : le droit de vote à 16 ans
- Exprimer un point de vue et écouter les arguments des autres
- Échanger sur sa vision du droit de vote

DESCRIPTION

Au cours de cette activité, les participant.e.s sont invité.e.s à participer à un jeu de rôle afin de débattre de la possibilité d'ouvrir le droit de vote dès 16 ans en France.

COMPÉTENCE(S) MAJEURE(S) ACQUISE(S)

Améliorer et mettre à l'épreuve ses compétences de communication au sein d'un groupe (expression, écoute, argumentation, prise en compte de l'avis des autres).

DURÉE

2h (débat mouvant possible en 1h, cf. Variantes)

SOCLE COMMUN

Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen
Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres

RESSOURCES

- Annexe : Corpus documentaire relatif au vote à 16 ans
- Dans l'onglet "Contenus transversaux" du site : *Animer un débat*
- Fiche ressource Eduscol sur le débat

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Salle aménagée pour favoriser les déplacements des participant.e.s et/ou le travail en petits groupes
- Post-it
- Corpus documentaire (cf. annexe)

Method

POUR COMMENCER (5') :

Expliquer le principe du jeu de rôle
Deux équipes d'avocat.e.s s'affrontent pour convaincre un tribunal fictif qu'il faut ou qu'au contraire, il ne faut pas, abaisser la majorité électorale à 16 ans en France.

ÉTAPE 1 (10') :

Répartition des groupes

- Demander aux participant.e.s de se positionner spatialement ("d'accord" d'un côté, "pas d'accord" de l'autre, avec éventuellement les indécis.es au milieu).
- Répartir de manière aléatoire les participant.e.s en 2 groupes (ou 4 selon le nombre de personnes). Le premier groupe va plaider pour l'instauration du vote à 16 ans, et le deuxième contre.

ÉTAPE 2 (60') :

Préparation de la plaidoirie

- Au sein des groupes, prévoir un temps de travail individuel où chacun.e des participant.e.s réfléchit à des arguments et les inscrit sur des post-it. Pour ce faire, ils peuvent disposer du corpus documentaire *(10')*
- Les post-it sont partagés au sein du groupe, qui prépare sa plaidoirie. Quelques conseils pour les aider dans la préparation : il vaut mieux filer deux ou trois arguments et bien les expliciter, plutôt que de faire un catalogue d'arguments ; donner des exemples ; anticiper un argument adverse pour le réfuter ; raconter une histoire si elle permet de servir le propos du discours ; etc. *(35')*
- Prévoir un temps pour réfléchir à la présentation formelle de la plaidoirie et s'y préparer *(15')*

ÉTAPE 3 (15') :

Présentation des plaidoiries

- Chaque équipe présente sa plaidoirie.

ÉTAPE 4 (15') :

Bilan

- Proposer un bilan : quelles ont été les forces et les faiblesses des plaidoiries ? Faire la synthèse des arguments exprimés, apporter des compléments d'information (et nuancer au besoin) et développer les arguments manquants.
- Demander à nouveau aux participant.e.s de se positionner spatialement. La séance les a-t-elle fait évoluer dans un sens ou dans un autre ? Pourquoi ? S'ils ou elles ont toujours le même avis sur la question, quels sont les arguments qui les ont conforté.e.s ?

VARIANTES ET PROLONGEMENTS

- Afin d'éviter un déséquilibre des groupes opposés, vous pouvez dès le départ imposer un camp aux participant.e.s.
- Sur le fond, le débat peut également porter sur "Le droit de vote obligatoire : pour ou contre ?".
- Sur la forme, d'autres techniques d'animation de débat sont possibles (selon le temps disponible, la taille du groupe, vos envies, ...). Si vous disposez d'un créneau d'une heure, vous pouvez par exemple organiser un débat mouvant.

DISCUSSIONS ET PERSPECTIVES

- A votre connaissance, y 'a t-il des personnalités ou des partis politiques qui soutiennent l'abaissement de la majorité électorale à 16 ans ? Lesquel.le.s ? Quels sont leurs arguments ?
- Selon vous, d'autres droits pourraient-ils être ouverts avant 18 ans ?

- Pour aborder plus largement la question des droits des enfants/mineurs, vous pouvez évoquer la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée en 1989 - et notamment ses articles 13, 14 et 15 (liberté d'opinion, d'expression et d'association). Il s'agit du premier texte international juridiquement contraignant consacrant l'ensemble des droits fondamentaux de l'enfant.